



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le **23 JUIN 2021**

Nos références : TFP/MEFI-D21-09764

Vos références : Votre lettre du 10 juin 2021

cs

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le Ségur de la santé et en particulier concernant le périmètre de la mesure relative à la revalorisation des grilles indiciaires.

Le Ségur de la santé est sans précédent dans son ampleur et dans son champ, pour reconnaître l'engagement des professionnels au service de la santé des Français. Concernant le volet ressources humaines, c'est un engagement inédit et massif, avec plus de 8 milliards d'euros pour revaloriser de manière forte et inédite les métiers du secteur sanitaire et médico-social et reconnaître l'engagement de ces professionnels au service de la santé des Français.

En réponse à votre courrier, je suis en mesure de vous confirmer que les agents de la Fonction publique de l'État de corps et grades homologues à ceux de la Fonction publique hospitalière visés par les revalorisations de grilles dans le cadre de la mesure numéro 2 du Ségur bénéficieront de cette mesure à compter de début 2022.

Cela concerne notamment les infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi que le corps interministériel des infirmiers de l'État.

La direction générale de l'Administration et de la Fonction publique est en charge d'organiser la mise en œuvre de cette mesure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Très sincèrement,
Amélie*

Amélie de MONTCHALIN

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général
Fédération générale des fonctionnaires
Force Ouvrière
46 rue des Petites Écuries
75010 Paris



101 rue de Grenelle
75327 Paris 07